

Québec, le 29 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 12 septembre 2024, par le député de Nelligan, demandant au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer l'augmentation du taux de taxation des gains en capital et donc d'annuler cette décision; ainsi que
- d'explorer des solutions fiscales équitables qui encouragent l'investissement et la croissance économique tout en assurant la viabilité des services publics au Québec.

D'abord, il convient de rappeler que cette décision fait suite à la hausse des gains en capital annoncée par le gouvernement fédéral lors du budget dernier. En effet, les deux régimes d'imposition sont harmonisés pour ce qui touche les gains en capital. C'est d'ailleurs le cas pour toutes les provinces canadiennes.

Historiquement, le Québec s'est toujours harmonisé avec le gouvernement fédéral à cet égard, y compris en 1989, lorsque le taux d'inclusion des gains en capital a augmenté à 66,7 %, et en 1990, lorsqu'il est passé à 75 %.

Ensuite, cette harmonisation ne touchera que les contribuables qui déclarent des gains en capital de plus de 250 000 \$ dans la même année, ce qui représente au Québec environ 0,13% des contribuables annuellement. Il s'agit donc d'une approche plus progressive du point de vue du fardeau fiscal.

Finalement, plusieurs mesures d'atténuation accompagnent cette augmentation du taux d'inclusion, notamment pour s'assurer de protéger les entrepreneurs. Mentionnons l'augmentation de 1 à 1,25 million de dollars de l'exonération à vie pour les gains en capital provenant de la vente d'une petite entreprise ou d'un bien agricole, ainsi qu'un nouvel incitatif aux entrepreneurs qui réduit le taux d'inclusion de moitié lors de la vente de son entreprise. Ces mesures vont au contraire encourager l'investissement productif dans les petites entreprises qui contribueront à la croissance économique du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard